

Entre les années 1950 et 1970, les flottes étrangères ont sensiblement réduit les ressources halieutiques au large de notre côte atlantique. Le Canada a saisi la possibilité qui lui était alors donnée de jouer un rôle clé dans l'établissement du fondement juridique international de la zone de 200 milles prévue dans le droit de la mer.

Dans ce grand effort, le Canada était représenté par une équipe remarquable, dirigée par M. Alan Beesley, l'un de nos diplomates les plus chevronnés et de nos meilleurs spécialistes du droit international. Le Canada a encore une fois besoin de ses compétences et de sa détermination sur ces questions.

Je suis heureux et fier d'annoncer aujourd'hui que, sur la recommandation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, du ministre des Pêches et des Océans, l'honorable Tom Siddon, et de moi-même, le premier ministre a créé au sein du gouvernement du Canada le poste d'ambassadeur pour la conservation des ressources marines et qu'il a nommé M. Alan Beesley à ce nouveau poste.

M. Beesley aura pour mandat de mettre à profit les ressources du gouvernement du Canada, en coopération avec les gouvernements provinciaux et les représentants de l'industrie et des pêcheurs, en vue de mettre fin à la surpêche étrangère.

M. Beesley fera directement rapport aux ministres Clark, Crosbie et Siddon. Il ira chercher aux ministères des Affaires extérieures et du Commerce extérieur et des Pêches et Océans toutes les compétences et les ressources dont il aura besoin.

M. Beesley assume ses nouvelles fonctions à un moment crucial. La surpêche actuellement pratiquée par les flottes étrangères à l'extérieur de la limite de 200 milles est bien moins importante que les niveaux des prises à l'extérieur des 12 milles dans les années 60 et au début des années 70, mais elle n'en réduit pas moins des stocks de poisson qui nous sont importants.

À titre d'exemple, je mentionnerai le déclin subit du total des prises autorisées (TPA) pour le poisson plat au sud du Grand Banc. Les contingents fixés par l'OPANO pour les trois grands stocks de poissons plats de cette zone ont totalisé 75 000 tonnes en 1986. Pour 1990, le TPA pour ces stocks ne représente globalement que 34 900 tonnes. Soit une réduction de plus de 50% en seulement quatre ans.

Ce déclin est causé non seulement par la prise de tonnages excessifs, mais aussi par la capture massive de